

# BARÈME DE COTISATIONS

## PASSAGERS



LA COTISATION SE COMPOSE :

**01**

**PARTIE FIXE**

Égale à 567 €

+

**02**

**PARTIE VARIABLE**

Calculée sur les passagers transportés par l'ensemble de la flotte de l'entreprise



Promenades et croisières d'une journée au plus avec ou sans restauration :

- 0,0283 €/passager jusqu'à 50 000 passagers,
- 0,0144 €/passager de 50 001 à 200 000 passagers,
- 0,0082 €/passager à partir de 200 001 passagers.



Croisières de plus d'une journée avec cabines :  
1,312 € par passager.



Ne pouvant pas descendre au-dessous de 438 €